

COMPTE RENDU PRESSE
Conseil Municipal du jeudi 3 mai 2018

Ce jeudi 3 mai 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Françoise K'DUAL, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Béatrice GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Michel LEMOSQUET, Lucienne BOUCHARD, Michèle AGNES, Auguste TESSON, Jacky GAILLET, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, Gérard LARSONNEUR, Arnaud BRIANT, Stéphanie POTET, Philippe GOSSELIN

Excusés : Manuel RIVET, Pascal RIVET, Claudine LEDOELLEY, Gaëtan COENEN, Pierrette FILTOPOULOS, Julien BURNEL, Pascal BIREE

**Pouvoirs : Sylvie BEAUFILS ayant donné pouvoir à Manuel RIVET (mais il est absent)
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à Françoise K'DUAL
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Hubert BAZIN ayant donné pouvoir à David LAURENT**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Jacky GAILLET est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2018

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

III - Communiqués

- Monsieur le Maire informe le conseil que notre projet de réfection de trottoirs et voiries de la rue du 28 Juillet 1944 a reçu un avis favorable d'éligibilité à la DETR pour un montant de 59 396 €
- Monsieur le Maire informe le conseil que nous fêterons le 20^{ème} anniversaire du jumelage avec Harburg le lundi 21 Mai, une invitation va être adressée à tous les membres du conseil
- Monsieur le Maire informe le conseil des récentes rencontres avec les élus d'Anneville sur mer et Servigny dans le cadre d'un projet de nouvelle commune nouvelle. La rencontre avec le Maire et les adjoints d'Anneville a relancé la question déjà envisagée et devrait être portée devant le conseil municipal d'Anneville prochainement. Une autre rencontre a eu lieu à Servigny, à la demande des élus de Servigny, à laquelle étaient présents des élus de Boisroger pour exposer le vécu de la commune nouvelle Gouville – Boisroger. A la suite de cette rencontre, Monsieur le Maire est allé rencontrer des élus de Montsurvent. Une projection pourrait alors envisager des frontières de future

commune nouvelle avec 5 communes (Gouville, Boisroger, Anneville, Servigny et Montsurvent).

Monsieur le Maire informe le conseil d'une récente discussion avec les membres de la CMB quant à l'avenir du projet de construction de la salle de sports, qui est de compétence communautaire : la CMB donne son accord pour poursuivre ce projet et demandera alors un report aux services départementaux pour maintenir les subventions attendues jusqu'à l'année 2019.

III – Attribution des marchés de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées

Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle au conseil municipal que nous avons lancé une consultation d'entreprises concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées suite à l'important diagnostic qui avait été réalisé en 2016/2017.

Pour mémoire, les travaux se décomposent en deux lots lesquels prévoient chacun une tranche ferme et une tranche optionnelle.

1. Le lot 1 est le lot « travaux » :

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, rapporteur de la CAO, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses du bureau d'études SCE, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la tranche ferme et la tranche conditionnelle et de retenir l'offre moins disante du groupement SARC/CISE TP au prix de 1 397 711.95 € HT soit 1 677 254.34 € TTC.

Le conseil municipal décide de retenir le classement suivant :

1. SARC/CISE TP
2. SITPO

2. Le lot 2 est le lot « essais de réception » :

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, rapporteur de la CAO, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses du bureau d'études SCE, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la tranche ferme et la tranche conditionnelle et de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SPI2C au prix de 22 265 € HT soit 26 718 € TTC.

Le conseil municipal décide de retenir le classement suivant :

1. SPI2C
2. A3SN
3. AUTO BILAN RESEAUX
4. STGS
5. CBTP

Pour information, la durée de ce chantier est estimée à 8 mois + 2 mois de préparation (plan de retrait amiante etc...) donc une fin de chantier pas avant l'été 2019.

IV – Attribution de marchés de travaux de levés topographiques rue des Frères Lacolley et Chemin du Mielleret

Rue des Frères Lacolley :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante du cabinet de Philippe LALLOUET au prix de 699.87 € HT. Des délais de réalisation devront être inscrits à la signature de ce devis.

Chemin du Mielleret :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante du cabinet GEOMAT au prix de 890 € HT. Des délais de réalisation devront être inscrits à la signature de ce devis.

Pour suivre ces opérations, le conseil départemental nous propose d'assurer la mission de maître d'œuvre des travaux de voirie envisagés sur l'année 2018 et estimés à 50 000 € HT. Leur mission consisterait à suivre l'établissement du dossier technique et les consultations de levés topographiques et autres études si nécessaires, la mise au point des marchés et le suivi de l'appel d'offres et la direction de l'exécution des travaux. Cette mission est proposée selon une rémunération de 6 % du coût des travaux, soit une estimation de 3 000 € HT (3 600 € TTC). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de mission. Le détail des voiries et des travaux envisagés sera étudié en commission des travaux préalablement.

V- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour la consultation de la construction de la galerie marchande

Monsieur Yves GOSSELIN a réuni la commission en charge des travaux ce vendredi 27 avril dernier notamment pour examiner le projet de construction de la galerie marchande.

Le principe de construction est proche de celui de la maison médicale, dalle béton, ossature bois, toiture et partie de bardage en zinc en modifiant les points « 3,4,1,2 »- « 3,4,1,3 » et « 3,4,1,4 », le conseil municipal ne souhaitant pas de bardage « red cedar » à traiter.

Il est décidé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle (lots carrelage/faïence et peinture, que la commune pourrait faire en régie).

Les travaux sont décomposés en 10 lots distincts:

- 1 Voirie – Réseaux divers
- 2 Gros-Œuvre
- 3 Charpente - Ossature bois – Bardage bois
- 4 Couverture et bardage zinc - Etanchéité
- 5 Menuiseries extérieures en aluminium
- 6 Plâtrerie – Cloisons sèches – Menuiseries intérieures
- 7 Carrelage - Faïence
- 8 Peinture
- 9 Electricité – Chauffage - Ventilation
- 10 Plomberie – Sanitaires

Le délai prévisionnel du chantier est de 6 mois.

Les critères de jugement des offres sont :

Prix : 60 %

Délai : 10 %

Référence / mémoire technique : 30 %

Après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de consultation et charge Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises sur la base de ce DCE.

VI – Réalisation d'un plan de gestion différenciée dans le cadre de la mise en œuvre du zéro phyto

Dans le cadre de notre engagement de mise en œuvre de zéro phyto sur le territoire communal, considérant les techniques alternatives plus gourmandes en temps, il est impératif de réaliser un plan de gestion différenciée des espaces de notre territoire. Cela consiste à quadriller tous les différents secteurs (sols sportifs, zones sablées, zones gravillonnées, cimetières, espaces difficiles d'accès, pieds de mur, de mobilier urbain et bordures, voirie, massifs, tunnels de production, terrain de pétanque...). Cette gestion permettra d'établir un calendrier, de contenir les charges de travail en fonction des moyens humains et des matériels disponibles, rapprochés des périodicités nécessaires d'intervention selon les espaces (type du lieu, fréquentation, type d'activité...).

L'organisme FREDON propose de réaliser cette mission (relevé des terrains et des espaces de compétence communale, création de fonds de carte, zonage d'utilisation des différents matériels, des niveaux d'entretien et de la fréquence d'utilisation, rédaction d'un rapport de synthèse et de fiches pratiques) pour le prix de 5 412 € HT, soit 6 494.40 € TTC.

Cette mission pourrait également éligible à des aides par l'Agence de l'Eau de l'ordre de 70 %. Après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de commander cette mission au FREDON pour le prix de 5 412 € HT soit 6 494,40 € TTC. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Agence de l'Eau.

VII – Travaux sur l'église de Montcarville

Considérant les travaux nécessaires à entreprendre sur l'église de Montcarville au niveau de la charpente (affaissement de la voute en bois), Monsieur Marc et les membres de son association se sont chargés de demander des devis pour assurer ces réparations.

Suite à leur analyse et en accord avec le Conservatoire des Antiquités et objets d'art de la Manche, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SAINT JOSEPH au prix de 3 790 € HT soit 4 548 € TTC (avec reprise de la poutre maitresse notamment), sachant que ces travaux sont éligibles à une subvention départementale de 25 % du montant HT et au FCTVA. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

VIII – Numérotation des habitations de Boisroger

Le conseil des sages de Boisroger s'est réuni afin de dénommer les rues et soumettre ce soir au conseil municipal un plan dans le cadre de l'opération de numérotation des habitations de Boisroger :

Le projet a été soumis aux services de la Poste qui lui ont donné un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Michel LEMOSQUET et David LAURENT, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet, qui prévoit la poursuite de la numérotation en décimétrique pour les rues qui vont du territoire de Gouville à Boisroger en respectant par contre les pairs et impairs selon les côtés. Le conseil municipal décide de la création de plusieurs nouvelles rues. Ce plan, accompagné de la délibération sera transmis aux services de la Poste, qui auront ensuite à réaliser les travaux dans la « base adresse ». Ils remettront ensuite une

cartographie à la commune lors d'une réunion avec les élus pour apporter les éventuelles corrections à l'adressage proposé, qui devra là encore être validé par le conseil municipal. Puis les nouvelles adresses seront alors officiellement attribuées aux habitations.

IX – Vote des subventions

Suite à l'exposé de Madame Béatrice GOSSELIN et suite à la réunion de sa commission le 23 avril dernier, le conseil municipal a voté les subventions pour l'année 2018 représentant le montant total de 34 905 €.

X – Projet de communication du territoire

Il est proposé de valoriser Gouville tant côté mer qu'au travers son bocage à travers un film : la présentation montrera les infrastructures, les activités et les services présents ainsi que le riche patrimoine du territoire de la commune. Montrer combien il fait bon y vivre ou y séjourner. Dans cette optique, le conseil municipal décide de retenir le devis de « STUDIO DE COM' » qui prévoit de tourner ce film de 4 minutes 30 à l'aide d'un drone pour une prestation d'un montant 3 300 € HT. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil donne son plein accord pour commander ce film et retenir le devis de Studio de com'.

XI – Étude des risques de défaillance de la station d'épuration

En application de l'arrêté du 21/07/2015, il appartient à la commune de réaliser une analyse des risques de défaillance de la station d'épuration de Gouville. Cette étude vise à identifier les points de fragilité des installations de traitement, susceptibles d'avoir un impact sur le milieu récepteur, et son analyse doit déboucher sur des propositions d'amélioration visant à réduire les principaux risques identifiés.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de la SAUR pour réaliser cette analyse au prix de 6 676 € HT, soit 8 011.20 € TTC.

XII – Mission de vérification de nos installations électriques

Il appartient au conseil municipal de renouveler la mission de vérification de nos installations électriques du bâtiment de la Filature: après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal retient le devis de la SOCOTEC au prix de 490 € HT soit 588 € TTC.

XIII – Mise en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Filature

Le SDEM50 souhaitant porter des projets photovoltaïques sur le territoire, a réalisé une étude pour en installer sur différentes toitures de bâtiments communaux. Le retour sur investissement dans le cadre de leur première étude, n'a pas permis de retenir la salle des fêtes ni la Poste. Par contre, ils proposent de retenir la toiture de la Filature.

La puissance globale serait de 36 kWa avec 133 panneaux photovoltaïques occupant la moitié de la toiture côté sud (opposé aux gîtes). Si la commune donne son accord, le SDEM mènera une étude préalable supplémentaire pour vérifier le portage de la structure car les panneaux seraient posés directement sur la structure bac acier existante.

Ce projet serait entièrement à la charge financière du SDEM et pourrait être rentabilisé en 21 ans sans compter les aides attendues de la Région. L'idée est que toute la revente de l'électricité ira au SDEM le temps du retour réel sur investissement puis, une fois la rentabilité effectuée, un bail emphytéotique prévoira le reversement de la moitié des gains à la commune.

Ce projet s'inscrit dans les enjeux et objectifs de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui encourage les installations de production d'énergie renouvelable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal manifeste un accord unanime de principe et charge le SDEM de poursuivre cette étude afin de revoir la proposition lors d'une prochaine réunion.

XIV – Liste préparatoire des jurés d'assise pour l'année 2019

Suite à la réception de la circulaire préfectorale, il appartient au conseil municipal de procéder au tirage au sort d'un nombre triple du nombre fixé dans l'arrêté pour la commune soit 2. Ainsi il faut tirer au sort 6 noms. Proposition de procéder à ce tirage au sort à partir de la liste électorale générale. Cette liste contient 205 pages avec 10 noms. Il est proposé comme à l'habitude qu'un conseiller donne à tour de rôle un numéro de page, donc entre 1 et 205 et un numéro de ligne entre 1 et 10.

Ainsi les 6 noms suivants ont été tirés au sort :

- p, 205, numéro 9: Mr VIARD André, 13 rue du Canevas
- p,198, numéro 5: Mme YBERT Françoise, épouse PETIT 77 rue du Sud
- p,150, numéro 2: Mme MARTIN Magalie, 23 route de Coutances
- p, 25, numéro 7: Mme CACHOT Maryline, Hôtel Foucher à Boisroger
- p, 44, numéro 8: Mr DELPIERRE Daniel, 20 rue de la Vasserie
- p,100, numéro 6: Mme LAGUARRIGUE épouse FRANCOIS Monique, 73 rue de la Vincenterie

XVI - Divers

- A la demande de Mr et Mme CATHERINE, propriétaires du camping Belle Etoile, le conseil municipal donne son plein accord pour prévoir un accès de secours sur un chemin communal à l'arrière de leur terrain de camping tel que prévu sur le plan ci-joint
- Dans le cadre des demandes en cours auprès des services départementaux pour la mise en place d'un contrat de pôles, le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre ses réflexions pour le projet de village séniors route de Coutances et de maison culturelle dans les locaux de l'ancien U, et de solliciter des devis pour réaliser ces études de faisabilité et avant-projet sommaire
- Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, il est décidé de reconduire l'adhésion de la commune au programme organisé par le FDGDON pour l'année 2018. Aussi, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de lutte collective 2018 et de verser le montant de 74 € pour l'année. Il est également décidé de retenir l'opérateur Monsieur Alain HERVY de Quetteville sur sienne
- Remise à jour du matériel : literie, téléviseurs, certains mobiliers, etc...dans nos gîtes de la Filature. Après avoir entendu l'exposé de Béatrice GOSSELIN, le conseil municipal décide de prévoir une enveloppe de 4 500 € TTC et de mettre en oeuvre ces achats.

TOUR DE TABLE:

- Béatrice GOSSELIN encourage la présence des conseillers lors des cérémonies de commémoration du 8 mai et du 20ème anniversaire du jumelage
- Françoise K'DUAL demande si la salle télévision continuera à servir dans la Filature ou puisque les gites seront équipés d'un téléviseur, la Croix rouge peut continuer à utiliser ce local? Le conseil municipal autorise le maintien de la mise à disposition de cette salle à la Croix Rouge dans la mesure où les gites seront tous équipés de téléviseurs
- Lucienne BOUCHARD se réjouit des prochains travaux de numérotations des habitations de Boisroger
- Jacky GAILLET rappelle que des panneaux de signalisation de patrimoine et d'environnement avaient été mis en place par l'ancienne communauté de communes. L'association de sauvegarde du patrimoine souhaiterait organiser une inauguration de ces panneaux le 26 mai; un petit circuit sera organisé dès 10 h et un vin d'honneur sera servi en y associant les associations et le conseil municipal. La mairie sera sollicitée pour participer à l'organisation de cet évènement